



PROCES VERBAL N° 1

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Vendredi 15 septembre 2023**

Présents : Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA,

Absents excusés :

Madame Claudette AGERT, Messieurs Didier WALASZEK

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 10 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 10 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 16 OCTOBRE 2023

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 1

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

PV CFTIS N° 02 du 28.09.2023 – INSTALLATIONS

AGDE - STADE LOUIS SANGUIN 1 - NNI 340030101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 28/09/2028, sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 31/12/2023.

COLOMIERS - STADE MICHEL BENDICHOU - NNI 311490101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 28/09/2028.

COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF CAPITANY 1 - NNI 311490201

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité majeure, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 28/09/2028, sous réserve de la levée des non-conformités mineures avant le 31/12/2023.

COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF CAPITANY 5 - NNI 311490205

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 24/09/2028, sous réserve de la réception du plan avant le 31/12/2023.

CORNEBARRIEU - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 311500103

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 04/06/2033.

LUNEL - STADE FERNAND BRUNEL 2 - NNI 341450102

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 17/11/2032.

PERPIGNAN - PARC DES SPORTS 1 - NNI 661360601

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 28/06/2033.

PERPIGNAN - PARC DES SPORTS 4 - NNI 661360604

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 28/06/2033.

PERPIGNAN - STADE VERNET SALANQUE - NNI 661360801

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 06/06/2028, sous réserve de la levée de la non-conformité citée avant le 31/12/2023.

ST GEORGES D'ORQUES - STADE OCCITANIE - NNI 342590201

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/06/2033.

TOURNEFEUILLE - STADE LA ZONE VERTE LA RAMEE 1 - NNI 315570401

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 28/09/2028.

SALLELES D'AUDE - STADE ST EXUPERY - NNI 113690101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 14/09/2032.

ST ESTEVE - STADE DE LA PISCINE - ALOES - NNI 661720101

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN Prov jusqu'au 28/03/2024.

PV CFTIS N° 02 du 28.09.2023 – ECLAIRAGE

NIMES – STADE DES ANTONINS – NNI 301891501

La totalité des résultats photométrique étant conformes, la CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 jusqu'au 20/07/2025.

ALBI – STADE MAURICE RIGAUD 1 – NNI 810040201

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 28/09/2025.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

SALLELES D'AUDE – Stade ST EXUPERY – NNI 113690101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 02.03.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 15.09.2022, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15.06.2023 par la CRTIS,
- A.AO.P. en date du 20.09.2022,
- Rapport Labosport en date du 04.10.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LAURE MINERVOIS – Stade MUNICIPAL – NNI 111980101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 15.12.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 11.08.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11.08.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 11.08.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

PEPIEUX – Stade ELIE COMMINGES – NNI 112800101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 02.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 13.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 13.07.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 15.09.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ANDUZE – Stade DE LANGLAS 1 – NNI 300100101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 27.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06.07.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 06.07.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

LES MAGES – Stade DU COUSSAC – NNI 301520101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 27.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.07.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 06.07.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

AIMARGUES – Stade RENE DUPONT – NNI 300060101

Cette installation est classé Niveau T5 jusqu'au 01.10.2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- Courrier de la mairie du 03.08.2023

Au regard de l'élément transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau TRAVAUX T4 jusqu'au 15.09.2024

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

VIC FEZENSAC – Parc des Sports des ACACIAS 2 – NNI 324620102

Cette installation est classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 15.05.2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 14.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.09.2033

VIC FEZENSAC – Parc des Sports des ACACIAS 3 – NNI 324620103

Cette installation est classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 15.05.2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 14.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.09.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 315820101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 22.08.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22.08.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 28.08.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

COLOMIERS – Complexe Sportif CAPITANY 4 – NNI 311490204

Cette installation est classée Niveau T jusqu'au 11.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 25.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 28.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.09.2033

COLOMIERS – Complexe Sportif CAPITANY 5 – NNI 311490205

Cette installation était classée Niveau T3 SYN jusqu'au 24.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 25.05.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectuée le 28.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 28.06.2023,
- Rapport Labosport du 09.06.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T3 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

COLOMIERS – Complexe Sportif ANDRE ROUX 01 – NNI 311490401

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 14.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 28.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

COLOMIERS – Complexe Sportif ANDRE ROUX 04 – NNI 311490404

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 14.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 28.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

COLOMIERS – Complexe Sportif ANDRE ROUX 06 – NNI 311490406

Cette installation était classée Niveau Foot A5 jusqu'au 14.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A5 PN en date du 25.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.06.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 PN jusqu'au 15.09.2033

COLOMIERS – Complexe Sportif ANDRE ROUX 07 – NNI 311490407

Cette installation était classée Niveau Foot A5 jusqu'au 14.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A5 PN en date du 25.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.06.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 PN jusqu'au 15.09.2033

COLOMIERS – Complexe Sportif ANDRE ROUX 08 – NNI 311490408

Cette installation était classée Niveau Foot A5 jusqu'au 14.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A5 PN en date du 28.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.06.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 PN jusqu'au 15.09.2033

CORNEBARRIEU – Stade MUNICIPAL 3 – NNI 311500103

Cette installation était classée Niveau T4 SYN jusqu'au 04.06.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 14.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09.03.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 06.11.2013,
- Rapport Labosport du 17.07.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

BAZIEGE – Stade de la Plaine D'AMONT N° 1 – NNI 310480101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 06.06.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 07.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 07.07.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 02.05.2017,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 15.09.2033

COLOMIERS – Complexe Sportif ANDRE ROUX 03 – NNI 311490403

Cette installation était classée Niveau T7 jusqu'au 14.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 25.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 28.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 15.09.2033

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

COLOMIERS – Complexe Sportif ANDRE ROUX 02 – NNI 311490402

Cette installation était classée Niveau T6 S jusqu'au 14.05.2023

A la suite de la visite CRTIS du 28.06.2023, le terrain stabilisé représente un danger pour les joueurs,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

COLOMIERS – Complexe Sportif ANDRE ROUX 09 – NNI 311490409

Cette installation était classée Niveau Foot A5 PN jusqu'au 14.05.2023

A la suite de la visite CRTIS du 28.06.2023, effectuée par la C.R.T.I.S., en présence de Monsieur Pascal BAYSSADE, service des sports ville de COLOMIERS, cette installation a été supprimée,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

TOURNEFEUILLE – Stade La Zone Verte LA RAMEE 2 – NNI 315570402

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 29.05.2023

A la suite de la visite des installations sportives du complexe de La Ramée, effectuée le 30.08.2023 par Monsieur Roland GENIEYS, membre CRTIS, en présence de Monsieur Alban ROUMEC, responsable service des sports de la ville de Toulouse, il nous informe que cette installation n'est plus utilisée pour les compétitions officielles, elle est utilisée comme terrain de jeu pour tout public,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

TOURNEFEUILLE – Stade La Zone Verte LA RAMEE 3 – NNI 315570403

Cette installation était classée Niveau T4 PN jusqu'au 29.05.2023

A la suite de la visite des installations sportives du complexe de La Ramée, effectuée le 30.08.2023 par Monsieur Roland GENIEYS, membre CRTIS, en présence de Monsieur Alban ROUMEC, responsable service des sports de la ville de Toulouse, il nous informe que cette installation n'est plus utilisée pour les compétitions officielles, elle est utilisée comme terrain de jeu pour tout public,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LIGNAN SUR ORB – Stade RAYMOND BATTUT – NNI 341400201

Cette installation était classée Niveau T4 PN jusqu'au 25.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 12.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 12.04.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 20.12.2012,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 15.09.2033

LUNEL – Stade FERNAND BRUNEL 2 – NNI 341450102

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 17.11.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 12.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26.07.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 25.07.2023,
- Rapport Labosport en date du 15.05.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

MARSILLARGUES – Stade HAT TRICK – NNI 341510203

Cette installation était classée Niveau Foot A5 S jusqu'au 04.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A5 S en date du 30.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.05.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 S jusqu'au 15.09.2033

PINET – Stade Dr PIERRE DUVOCHEL – NNI 342030101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 27.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10.07.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 10.07.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

ST GEORGES D'ORQUES – Stade OCCITANIE – NNI 342590201

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 19.06.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 14.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 13.06.2023,
- Rapport Labosport en date du 05.05.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

PEZENAS – Stade TRIGIT LOUIS – NNI 341990301

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 10.07.2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 18.08.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 18.08.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18.08.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 15.09.2033

LATTES – Complexe Sportif ROGER ANDRIEU – NNI 341290201

Cette installation était classée Niveau « EN TRAVAUX » jusqu'au 30.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 25.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26.07.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 30.04.1998,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

CAMPLONG – Stade du PONT AERIEN – NNI 340490101

Cette installation était classée Niveau T7 PN jusqu'au 06.05.2023

La Mairie nous informe que le stade n'est plus utilisé pour des compétitions, et demande le retrait de classement,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

MARSEILLAN – Stade MARCEL POCHON – NNI 341500101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 10.04.2027

La Mairie nous informe la fermeture définitive du Stade,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

ST ANDRE DE SANGONIS – Stade RAYMOND BOISSET N° 2 – NNI 342390102

Cette installation était classée Niveau T7 S jusqu'au 07.07.2025

A la suite de la visite CRTIS du 11.07.2023, la Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

ST ANDRE DE SANGONIS – Stade MUNICIPAL – NNI 342390201

Cette installation était classée Niveau T6 PN jusqu'au 13.12.2023

A la suite de la visite CRTIS du 11.07.2023, la Mairie nous informe que cette installation n'existe plus depuis 15 ans,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

MONTPELLIER – Gymnase MARCEL CERDAN – NNI 341729903

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 19.07.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 en date du 11.08.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.07.2023 par la CRTIS,
- PV C.S. du 17.10.2011,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 15.09.2033

SAUVIAN – Gymnase STEPHANE DIAGANA – NNI 342989901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 20/06/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 en date du 17.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.07.2023 par la CRTIS,
- PV C.S. du 08.08.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 15.09.2033

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

PERPIGNAN – Parc des Sports 3 – NNI 661360603

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 15.11.2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 15.06.2022, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 15.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.09.2033

THUIR – Stade VIOLET – NNI 662100301

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 05.07.2022, et du document transmis :

- Visite effectuée le 21.06.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 05.07.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.09.2033

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

PERPIGNAN – Parc des SPORTS 1 – NNI 661360601

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 28.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 15.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 15.06.2023,
- Rapport Labosport en date du 01.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

PERPIGNAN – Parc des SPORTS 4 – NNI 661360604

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 28.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 15.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 15.06.2023,
- Rapport Labosport en date du 02.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

PERPIGNAN – Stade VERNET SALANQUE – NNI 661360801

Cette installation est classée Niveau T3 SYN jusqu'au 06.06.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 15.06.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectuée le 15.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 15.06.2023,
- Rapport Labosport en date du 01.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T3 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

BOMPAS – Stade du Parc des SPORTS 2 – NNI 660210102

Cette installation était classée Niveau Foot A8 jusqu'au 30.01.2023

La Mairie nous informe que cette installation n'existe plus,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.09.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LABASTIDE ROUAIROUX – Stade FREDERIC BOURGUET – NNI 811150101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 21.07.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 21.07.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement
- 4.4 Retraits de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

NOHIC – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 821350102

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 16.06.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 29.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 29.06.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.09.2033

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CAZES MONDENARD – Stade MARCEL MAZET 2 – NNI 820420102

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 06.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14.03.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 15.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

LARRAZET – Stade AMEEDÉ BESSOU 1 – NNI 820930101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 16.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 02.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02.06.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 02.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

LARRAZET – Stade AMEEDÉ BESSOU 2 – NNI 820930102

Cette installation était classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 16.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 02.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02.06.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.09.2033

MEAUZAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821080101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 28.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14.06.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 14.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

NEGREPELISSE – Stade LA CROIX DES TUILES – NNI 821340101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 01.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26.06.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 26.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

NOHIC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821350101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 14.01.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 29.06.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 26.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.09.2033

REALVILLE – Stade DONATIEN BEZOMBES 2 – NNI 821490102

Cette installation était classée Niveau T7 PN jusqu'au 08.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26.06.2023 par la CDTIS,

- A.O.P. en date du 27.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.09.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

BESSENS – Stade MUNICIPAL – NNI 820170101

Cette installation était classée Niveau T7 PN jusqu'au 27.06.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 11/09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11.09.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 11/04/2017,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 15.09.2033

CAZES MONDENARD – Stade MARCEL MAZET 1 – NNI 820420101

Cette installation était classée Niveau T3 PN jusqu'au 14.01.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 14.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14.03.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 15.06.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 15.09.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

PAMIERS – Stade BALUSSOU – NNI 92250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 28.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 29.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 538 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.67
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 15.09.2025

ST GIRONS – Complexe Sportif JO BOUSSION – NNI 92610101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 23.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 lux (Im) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

SAVERDUN – Stade PAUL FINES – NNI 92820101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 06.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 24.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 252 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.66
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

NARBONNE – Parc des Sports de L'AMITIE 2 – NNI 112620102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 88 lux (led) (E6 : 150 lux à la mise en service 120 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.10 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.23 (E7 : ≥ 0.4 / E6 : ≥ 0.6)

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 15.09.2027

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

ST PAPOUL – Stade MUNICIPAL – NNI 113610101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntraînement jusqu'au 12.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.06.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.05.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 97 lux (led) (E6 : 150 lux à la mise en service 120 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41 (E6 : ≥ 0.6)

La hauteur de feu doit être minimum de 17 mètres

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.09.2027

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BARJAC – Complexe Sportif PIERRE PASCAL – NNI 300290101

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en Niveau E6 led et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage signée par la propriétaire de l'installation en date du 07.08.2023,
- Une étude photométrique en date du 11.08.2023

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage F.F.F.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6, transmet à la F.F.F. CFTIS pour validation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes pour un classement F.F.F. E6.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

AIGNAN – Stade JEAN GUILLONNEAU – NNI 320010101

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en Niveau E6 led et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage signée par la propriétaire de l'installation en date du 25.07.2023,
- Une étude photométrique en date du 24.07.2021

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage F.F.F.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6, transmet à la F.F.F. CFTIS pour validation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes pour un classement F.F.F. E6.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 1 – NNI 310690201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 31.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 285 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2025

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 2 – NNI 310690202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 31.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 223 lux (Im) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47 (E5 : ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 5 – NNI 310690205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 160 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.09.2025

CASTANET TOLOSAN – Complexe Sportif DE LAUTARD N° 1 – NNI 311130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 27.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 24.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 292 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2025

COLOMIERS – Complexe Sportif CAPITANY 5 – NNI 311490205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 203 lux (Im) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (E5 : ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

1.3 Changements de niveau de classement

CASTANET TOLOSAN – Complexe Sportif DE LAUTARD N° 2 – NNI 311130102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07.11.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 24.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 142 lux (lm) (E6 : 150 lux à la mise en service 120 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.07 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.10 (E6 : ≥ 0.6)

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 15.09.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

LUNEL – Stade FERNAND BRUNEL 1 – NNI 341450101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.07.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 238 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49 (E5 : ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **15.09.2027**

PEZENAS – Stade TRIGIT LOUIS – NNI 341990301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.04.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.05.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 129 lux (Im) (E6 : 150 lux à la mise en service 120 lux maintenus)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.13 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.36 (E7 : ≥ 0.4 / E6 : ≥ 0.6)

La hauteur de feu doit être supérieure à 17 mètres

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en **Niveau E-entraînement jusqu'au 15.09.2025**

1.2 Confirmations de niveau de classement

LUNEL – Stade FERNAND BRUNEL 2 – NNI 341450102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 25.06.2015

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.02.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 162 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 15.09.2025

1.3 Changements de niveau de classement

LIGNAN SUR ORB – Stade RAYMOND BATTUT – NNI 341400201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 08.05.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.05.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.04.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 145 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41 (E5 : ≥ 0.50)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 15.09.2025

1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

2. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LACAPELLE MARIVAL – Stade BEL AIR – NNI 461430101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 171 lux (led) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2027

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

ST ESTEVE – Stade DE LA PISCINE – ALOES 1 – NNI 661720101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16.07.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 lux (Im) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BRASSAC – Stade LALANDE – NNI 810370101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 2083.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 02.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 136 lux (lm) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 15.09.2025

CAMBOUNET – Stade HUBERT FORESTIER – NNI 810540101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 07.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 31.07.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 142 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41 (E5 : ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 15.09.2025

CARMAUX – Stade DE LA SERINIE 1– NNI 810600101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 24.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 153 lux (Im) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

CARMAUX – Stade AUGUSTIN MALROUX– NNI 810600201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 24.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 158 lux (Im) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

CASTRES – Stade DU TRAVET 1 – NNI 810650101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 11.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.07.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 219 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2025

CUQ TOULZA – Parc des Sports LES SAPINETTES – NNI 810760101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 05.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 27.07.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 109 lux (lm) (E6 : 150 lux à la mise en service 120 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.09.2025

LABRUGUIERE – Stade MAURICE CABANAC 1 – NNI 811200101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 02.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 01.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 175 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

LAGRAVE – Stade RENE PELISSOU 1– NNI 811310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 28.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.07.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 142 lux (lm) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

LE SEQUESTRE – Stade LES POUNTILS 2 – NNI 812840102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 02.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.06.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.07.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 127 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

PAYRIN AUGMONTEL – Stade AUGUSTIN TOST 1 – NNI 812040101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 03.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.06.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 120 lux (lm) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

PONT DE L'ARN – Stade DE LA CROIX ROUGE 1 – NNI 812090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 03.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.5.T.I.S. en date du 05.07.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 168 lux (Im) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

PUYGOUZON – Stade LA CAYRIE – NNI 812180101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 02.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 13.07.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 134 lux (Im) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

SALVAGNAC – Stade DE LA ROSIERE – NNI 812760101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 167 lux (Im) (E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

SOREZE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 812880101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 06.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.07.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 142 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

VALDERIES – Stade MUNICIPAL – NNI 813060101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 13.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.07.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 138 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

1.3 Changements de niveau de classement

MARSSAC SUR TARN – Stade DESIRE GACH – NNI 811560101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau E5 jusqu'au 18.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.09.2023

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 15.09.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CAZES MONDENARD – Stade MARCEL MAZET 1 – NNI 820420101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 11.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 189 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

MAS GRENIER – Stade DE LA GREZE 1 – NNI 821050101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 24.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 193 lux (lm) (E5 : 200 lux à la mise en service 150 lux maintenus)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42 (E5 : ≥ 0.5)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

1.3 Changements de niveau de classement

GRISOLLES – Complexe Sportif CHAPELITOU 1 – NNI 820750301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 06.07.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 212 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43 (E5 : ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BRESSOLS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820250101

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en Niveau E6 led et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage signée par la propriétaire de l'installation en date du 21.06.2023,
- Une étude photométrique en date du 07.06.2023

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage F.F.F.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6, transmet à la F.F.F. CFTIS pour validation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes pour un classement F.F.F. E6.

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

Le Secrétaire
José DUARTE

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA